



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHÌ à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMEI II, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018\_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018

Délibération N°2018/261

Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Exercice 2019

Budget Principal et budget annexe de l'Anru

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information le total des crédits ouverts au budget principal exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à un peu plus de 22 M€ (26 M€ pour le budget annexe de l'Anru). Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2017, soit 6 M €

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2019 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite de la réalisation d'opérations démarrées en 2018 et dont le financement est inscrit au projet de budget 2019.

**Le total de ces propositions sur le budget general represente 4.5 M€ et figure aux tableau ci-dessous et en annexe.**

**Le total de ces propositions représente sur le budget annexe de l'Anru près de 4 M€.**

### Pour les travaux dits de proximité (BP) :

Article	Chap.	Intitulés	crédit
2031	20	Etudes engraissement St François	30 000
2031	20	Etude PCRT Feux tricolores	10 000
21578	21	Matériel signalisation de voirie	20 000
2182	21	Acquisition véhicules programme 2018	42 000
2315	23	Travaux Eclairage public	130 000
2315	23	Travaux feux tricolores	20 000
2315	23	Effondrements de chaussées et travaux divers	60 000
2315	23	Programme Voirie Enrobés	50 000
2315	23	Travaux adressage	5 000
2315	23	Travaux espaces verts Parc Berthault	100 000
2315	23	Travaux espaces verts Parc des Milelli	10 000
2315	23	Travaux Casone	150 000
4541	45	travaux pour compte de tiers	30 000
<b>Total</b>			<b>627 000</b>

### Concernant les opérations du programme de renouvellement urbain :

N° opé.	Nom de l'opération	Jan Fev 2019
	<b>TOTAL</b>	<b>prévision (chapitre 23) 4 130 000</b>
<b>CANNES Tranche 02</b>		<b>1 000 000</b>
8.02	Avenue des Primevères	
8.03	Chemin Bonardi	
8.06	Place de Lattre de Tassigny	
8.07	Versini place des Cannes	
8.15	Chemin des écoliers	
8.09	Rue des Cannes	
<b>SALINES Tranche 01</b>		<b>200 000</b>
8.11	Rue François Pietri	
8.12	Rue Transversales Sud	
8.18	Place des Salines	
<b>SALINES Tranche 02</b>		<b>1 200 000</b>
8.21	Parvis centre commercial	
8.23	Rue Transversales Nord	
8.30	VRD2	
8.32	VRD4	
8.36	VRD6	
8.10	BR Péraldi	<b>150 000</b>

8.13	Chemin/Ruine Candia (AJA et SPL)	50 000
8.16	Parc paysager	600 000
9.03	Reconstruction GS sur site	800 000
8.28	Démolition écoles	30 000
8.29	Passerelle des Cannes	70 000
9.05	Marché des Cannes	30 000

Soit un peu plus de 4 M€ pour 26 M€ inscrits au BP 2018.

Pour les travaux qui seront engagés en début d'exercice, avant le vote du budget principal prévu fin février 2018, de la DGST hors autorisation de programme et en autorisation de programme la liste, la nature et le montant des CP à prévoir est annexé à la présente délibération.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De décider** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2019

**D'approuver** le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant aux tableaux fournis dans la présente délibération et son annexe ;

**D'autoriser Monsieur le Maire** à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 4.5 M€ avant le vote du budget primitif 2019, et dans la limite de 4 M€ avant le vote du budget annexe de l'Anru.

**De dire** que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2019.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code general des collectivites territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

#### **DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

L'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2019

## APPROUVE

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant aux tableaux fournis dans la présente délibération et son annexe ;

## AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 4.5 M€ avant le vote du budget primitif 2019, et dans la limite de 4 M€ avant le vote du budget annexe de l'Anru.

## DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2019

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI